

Basilique de St Denis : le profanateur est un clandestin pakistanaï récidiviste en France depuis 2 mois

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 15 avril 2019



Illustration : les vitraux détruits...

Ils auraient trouvé l'auteur des dégradations commises dans notre basilique début mars.

<http://resistancerepublicaine.com/2019/03/06/ils-sen-prennent-a-la-basilique-saint-denis-gardien-de-notre-histoire-et-joyau-de-notre-architecture/>

10 000 euros de rénovation pour l'orgue, 40 000 euros pour les vitraux...

Le profanateur (préssumé) aurait été démasqué par la présence de son ADN retrouvé sur place par les policiers...

[L'individu nie bien sûr !](#)

Saint-Denis : Un homme interpellé et placé en détention après des dégradations dans la basilique.

Un homme âgé de 41 ans est soupçonné d'avoir commis des dégradations

dans la basilique de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). En situation irrégulière sur le territoire français, son jugement a été reporté en mai.

Lire l'ensemble de l'article ici :

<https://actu17.fr/saint-denis-un-homme-interpelle-et-place-en-detention-apres-des-degradations-dans-la-basilique/>

Le mis en cause a été interpellé cette semaine alors qu'il se trouvait au centre de rétention administrative de Vincennes (Val-de-Marne), et a été déféré pour être jugé en comparution immédiate ce vendredi.

L'homme est accusé de multiples dégradations dans la basilique de Saint-Denis : la dégradation de deux portes, de plusieurs vitraux et de l'orgue, en mars dernier. Son ADN a été retrouvé sur place par les policiers explique Le Parisien.

Mais face au tribunal de Bobigny, le prévenu de nationalité pakistanaise, arrivé en France il y a deux mois et qui ne parle pas français, a nié les faits. *« Je ne sais pas en quoi je suis concerné par cette affaire »* a-t-il déclaré. L'homme avait déjà fait l'objet d'un rappel à la loi après des dégradations commises en février.

Son jugement reporté au 10 mai, le prévenu placé en détention provisoire.

« Comment vous fournir des explications si je ne suis pas au courant ? » a-t-il ensuite déclaré, alors que la présidente du tribunal cherchait à obtenir des réponses de la part du prévenu.

Face à cette situation, la magistrate a décidé de reporter le procès de cet homme au 10 mai. En l'attente, il a été placé en détention provisoire. Il fera par ailleurs l'objet d'un examen psychiatrique.

<https://actu17.fr/saint-denis-un-homme-interpelle-et-place-en-detention-apres-des-degradations-dans-la-basilique/>

Nous pouvons apprécier la conclusion de l'article : BIENVENUE CHEZ LES FOUS (d'ALLAH).

Note de Christine Tasin

Le clandestin est arrivé en France il y a 2 mois.

Il a commis des dégradations (on ne sait pas de quoi) en février. Il a fait l'objet d'un rappel à la loi qui lui a fait une belle jambe puisque moins d'un mois plus tard, il a récidivé dans la Basilique de Saint-Denis.

Quelqu'un envisage-t-il de le renvoyer dans son pays d'origine ? Vous n'y pensez pas.

On songe juste à lui mettre l'étiquette déséquilibré, qui va lui permettre de continuer tranquillement à bousiller nos églises et cathédrales et peut-être un jour nos enfants.

On n'en peut plus, tout simplement.